

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHEL, Adjoint au Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	10
<u>Absents excusés</u> :	7
<u>Absents</u> :	2

Présents : MM. CANTIN, DUPONT, FONMARTY, GRANEREAU, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, SPERANZINI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CURELY, DURAND, GUÉ, LAGUILLON, ROSSI,

Mme ALFONSO-CHARIOL a donné pouvoir à M. MICHEL
M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU
Mme CURELY a donné pouvoir à M. DUPONT
M. DURAND a donné pouvoir à M. SPERANZINI
Mme ROSSI a donné pouvoir à Mme LOREAU

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON

Secrétaire de séance : Madame LOREAU.

Délibération n° 2023.11.01

Objet : Location des salles communales

Monsieur Fabrice MICHEL informe les membres du conseil municipal qu'afin de rendre plus cohérente la grille tarifaire pour les locations des salles communales, il propose que la grille suivante soit appliquée.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les futures réservations mais n'entraîneront pas de modifications des réservations effectuées avant le vote.

PUBLICS	JARDIN DE LA LAMPROIE	MAISON DES ASSOCIATIONS	SALLE POLYVALENTE (Brondeau)
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations communales pour manifestations à but lucratif (3/an maxi)	–	–	50 €
Associations hors commune	–	–	1 000 €
Evènements familiaux Commune et agents communaux (week-end)	150 €	–	500 €
Evènements familiaux hors commune (week-end)	250 €	–	1 000 €
Professionnels à l'heure (2h maxi)	10 € / h	–	20 € / h

Professionnels ½ journée en semaine (matin ou après midi)	75 €	–	150 €
Professionnels journée (en semaine)	150 €	–	300 €
Evènements culturels commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Evènements culturels Hors commune (week-end)	10 €	–	30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 27 novembre 2023,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.